

TITRE PROFESSIONNEL

ANIMATEUR LOISIR TOURISME ALT

OBJECTIFS

- Acquérir des compétences nécessaires pour animer des activités de loisirs auprès d'une clientèle touristique, mais aussi être capable de proposer des animations à tout type de public, animer des soirées spectacle, installer et utiliser du matériel de sonorisation et d'éclairage, communiquer avec les clients, gérer et organiser les activités et l'équipe d'animation
- Acquérir un diplôme de niveau 4

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animation pour différents publics
- Créer des animations loisirs pour différents publics
- Promouvoir des animations de loisirs
- Animer des activités de journée pour différents publics
- Animer des activités de soirées pour différents publics
- Assurer la logistique des animations de loisirs

MÉTIERS VISÉS

Animateur dans des clubs de vacances des résidences de tourisme l'hôtellerie de plein air, les parcs de loisir, Maison de retraite, les campings

PUBLIC VISÉ

- Animateur (trice) ayant déjà une expérience et souhaitant se perfectionner et/ou se diplômer afin d'évoluer.
- Candidats/tes matures souhaitant (ré) orienter leur carrière vers les métiers de l'Animation et du Tourisme

Cette formation est accessible à tout public à partir de 18 ans, demandeur d'emploi jeunes ou adultes dont le projet a été préalablement validé.

Le statut peut être :

- De la formation continue
- Du contrat de professionnalisation
- De l'apprentissage

PRÉ-REQUIS

Entretien d'admission

TYPE D'EMPLOI ACCESSIBLE

L'animateur loisirs tourisme intervient dans des établissements touristiques et de loisirs accueillant de la clientèle en prestation à la journée ou en séjour. Il peut intervenir dans des structures médicosociales ou périscolaires.

ÉVALUATIONS

- Evaluation formative
- Evaluation certificative terminales

RÉUSSIR autrement

CONDITION D'ACCÈS

- Information collective
- Cv test de positionnement entretien de motivation
- Durée 710 h en centre et 40 heures à distance
- Horaire du lundi au vendredi 7h/jour

Tarifs : nous consulter

ENTREPRISE D'ACCUEIL :

Cet emploi s'exerce auprès de structures du tourisme et loisir :

- Les villages vacances
- Les clubs de vacances
- Les résidences de tourisme
- Les campings
- Les parcs de loisirs
- Les casinos
- Les maisons de retraite médicalisées et de séjours
- Les centres de loisirs

Modalité de financement :

- CPF
- Prise en charge par les OPCO
- Plan de formation des entreprises (contrat de pro)
- Autres

CONTENU

- Contribution à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique :
 - Participation à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics
 - Création des animations loisirs pour différents publics
- Promotion des animations loisirs
- Animation des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique :
 - Animation des activités de journées pour différents publics
 - Animation des activités de soirées pour différents publics
 - Logistique des animations loisirs
- Communication, expression théâtrale et posture professionnelle
- Environnement touristique
- Usage du numérique
- Anglais de l'animation, des loisirs et du tourisme
- Secteur HPA : animation d'activités de tourisme et de loisirs

Capacités transversales :

- - Développement Durable - La citoyenneté
- Usage du numérique
- SST

Modules d'accompagnement :

- Préparation à la certification : dossier professionnel
- Accompagnement TRE
- Accompagnement et suivi en entreprise

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

Alternance / FOAD / Mise en situation sur Plateaux techniques / Parcours individualisé / Pédagogie active : Études de cas et mises en situation Professionnelles

Modalité d'évaluation :

- Mise en situation professionnelle ou présentation d'un projet
- Dossier professionnel
- Résultat des évaluations passées en cours de formation
- Entretien avec un jury

Appréciation des résultats :

Evaluation en cours de formation

DÉBUT DE FORMATION

Voir planning en ligne sur le site www.mfr-latourdaigues.com

RÉUSSIR autrement

ÉQUIVALENCES

Les titulaires du titre professionnel d'animateur loisir tourisme délivré par le ministère chargé de l'emploi obtiennent de droit les unités capitalisables suivantes du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » ou « animateur » :

UC 1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure ;

UC 2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

Arrêté du 15 juillet 2019